

Assemblée communale du 25 juin 2019, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Jacinthe Jeannerat et Jean-Marc Comment sont nommés scrutateurs.

Présents : 28 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018
3. Prendre connaissance et approuver le projet de réalisation d'un parking sur la parcelle No 140, Rte de St-Hippolyte, à Saint-Ursanne ; voter le crédit de fr. 50'000.— nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable
4. Prendre connaissance et approuver le projet de démolition de l'annexe du bâtiment de la Rue du Quartier 18, à Saint-Ursanne ; voter le crédit de fr. 210'000.— nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
5. Décider la réalisation du plan général d'alimentation en eau ; voter le crédit de fr. 55'000.— nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement
6. Informations communales : réfection vieille ville de Saint-Ursanne
7. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018 est approuvé.

2. Comptes 2018

Philippe Burket, caissier communal, présente les comptes 2018, qui bouclent sur un excédent de produits de fr. 95.91 alors que le budget prévoyait un découvert fr. 36'400.—. Il présente les éléments caractéristiques du compte de fonctionnement, les principales différences avec le budget ainsi que les dépassements budgétaires de la compétence du Législatif, en particulier les éléments suivants :

	<b>Effectif 2018</b>	<b>Différence</b>
Fonds de fusion (solde : 110')	0.--	0.—
Consommation d'énergie des bâtiments	96'000.--	- 57'000.—
Répartition de charges	2'196'000.--	+ 15'000.—
- Enseignement	1'285'000.--	+ 10'000.—
- Chômage	36'000.--	- 3'000.—
- Action sociale brut	461'000.--	0.—
- AVS	383'000.--	- 6'500.—
- Transports publics	29'000.--	+ 6'000.—
Intérêts (y.c. services)	133'000.--	- 34'000.—
Amortissement (y.c. services)	1'171'000.--	+ 903'000.—
Mise en réserve (y.c. services)	176'000.--	- 49'000.—
Retrait des fonds (y.c. services)	866'000.--	+ 623'000.—
Vente de terrain	145'000.--	+ 145'000.—
Fiscalité	2'835'000.--	+ 47'000.—

Les dépassements budgétaires sont les suivants :

No comptes	Libellé	Comptes	Budget	Variations	Explications
0200.315.00	Entretien des véhicules	23 057.85	11 000.00	12 057.85	Embrayage, hydraulique, moteur de roues, etc. sur 2 tracteurs
0240.318.00	Aménagement - études et honoraires	19 927.00	3 000.00	16 927.00	Etude sur les circulations 11' PS Pré du Vay : 5' (refacturé)
0511.312.00	Eau, énergie, combustible	94 513.15	77 000.00	17 513.15	Frais d'énergie halle - école St-Ursanne (refacturés pour 32')
0595.363.00	Patinoire de Porrentruy	18 669.00	8 500.00	10 169.00	Frais effectifs patinoire Porrentruy
0610.301.00	Crèche, salaire brut	391 474.50	339 000.00	52 474.50	Besoin en personnel selon nombre d'enfants
0610.303.00	Cotisations AVS, brut	57 613.00	47 000.00	10 613.00	Selon salaires bruts
601	Aide sociale	127 904.60	97 000.00	30 904.60	Cas d'assistance nets
601	Aide sociale	31 187.00	21 000.00	10 187.00	Cas d'assistance nets
0650/0651	Répartition des charges, action sociale	444 856.95	431 000.00	13 856.95	Répartition des charges, coût effectif en hausse
0825.314.00	Entretien des bâtiments	84 508.85	65 500.00	19 008.85	Frais effectifs ; crues du Doubs
0850.333.00	Excédent du compte forestier	65 437.10	40 000.00	25 437.10	Triage forestier : 18' ; certification : 7'5
1300.313.00	Matériel et équipement SIS	38 179.85	18 000.00	20 179.85	Equipement complémentaire suite crues
1300.318.01	Soldes SIS	38 104.80	21 000.00	17 104.80	Soldes, suite crues
1400.314.00	Epuration, entretien d'installations	55 779.30	38 500.00	17 279.30	Entretien STEP, vidanges boues épuration
1500.312.00	Eau, énergie, combustible	68 741.30	51 000.00	17 741.30	Frais d'énergie
1500.314.00	Entretien du réseau d'eau	135 474.87	76 000.00	59 474.87	Crues : 10' ; diverses fuites : 50'

Le Caissier explique ensuite les investissements réalisés et enfin l'état du Bilan au 31 décembre. Cinq projets d'investissement sont terminés, dont le bouclage est de la compétence du Conseil conformément au règlement d'organisation.

Objet	Crédit	Décompte	Différence	Subventions et dons	Solde net	Financement
Carte des stations, Saint-Ursanne	<i>50 000.00</i>			<i>43 000.00</i>	<i>7 000.00</i>	<i>Fonds</i>
		54 072.80	4 072.80	50 820.00	3 252.80	Fonds
Carte des Stations, autres localités	<i>82 000.00</i>			<i>72 000.00</i>	<i>10 000.00</i>	<i>Fonds</i>
		78 701.90	- 3 298.10	68 846.47	9 855.43	Fonds

Réseau Internet rural	40 000.00				40 000.00	Emprunt
		18 386.00	- 21 614.00		18 386.00	Liquidités /amort.
Pont St-Jean	40 000.00			-	40 000.00	Emprunt
		24 444.15	- 15 555.85	-	24 444.15	Emprunt
Logement école Epauvillers	70 000.00			-	70 000.00	Emprunt
		62 732.05	- 7 267.95	-	62 732.05	Emprunt

Jean-Paul Lachat, Maire et en charge des finances, donne connaissance du rapport de vérification des comptes, qui conclut à la validité de ceux-ci et recommande à l'Assemblée de les approuver.

Le caissier rappelle les dispositions de la convention de fusion au sujet de l'utilisation du fonds de fusion. Ainsi, 50 % du montant touché de fr. 880'000.--est destiné à assurer l'équilibre du compte d'exploitation, à raison de fr. 110'000.--/année au maximum. En l'occurrence, 3 tranches ont été utilisés et la dernière (soit fr. 110'000.--) reste disponible à ce jour, les résultats du compte d'exploitation n'ayant pas nécessité cette recette.

Au vote, l'Assemblée accepte, sans avis contraire et à la majorité des personnes présentes, les dépassements budgétaires.

Au vote, l'Assemblée accepte, sans avis contraire et à la majorité des personnes présentes, les comptes 2018, tels que présentés.

### 3. Parking parcelle 140, Saint-Ursanne

Jacques Vuillaume, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle la modification du plan d'aménagement local pour le secteur, présentée à l'Assemblée du 12 décembre dernier, précisément dans le but de réaliser un parking. Il précise également que le permis de construire déposé à ce sujet n'a fait l'objet d'aucune opposition. Il est donc temps de voter le crédit nécessaire à la réalisation concrète.

L'entrée en matière est approuvée.

Le parking sera réalisé sur la parcelle No 140, à côté du hangar communal de Saint-Ursanne, avec pour objectif d'organiser les circulations des usagers du secteur (chauffage à distance, école, service technique principalement) et assurer la sécurité des usagers.

20 places sont prévues, revêtues de pavés-gazon. Les surface de roulement seront quant à elles couvertes de bitume.

Le coût des travaux est devisé à fr. 50'000.--, dont fr. 45'000.—pour le génie-civil, le solde pour les frais de procédure et une réserve de 5 %. Le financement sera assuré par un emprunt.

Au vote, l'Assemblée approuve ensuite le budget tel que présenté à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

### 4. Démolition annexe bâtiment Quartier 18, Saint-Ursanne

Ephrem Theurillat, Conseiller communal, présente le dossier. Il s'agit de démolir l'annexe de la maison de la Dîme, à la Rue du Quartier 18, à Saint-Ursanne (ancien dépôt du magasin Coop), actuellement affecté en garage et dépôt et qui ne présente aucune valeur architecturale ni patrimoniale. Le projet comprend également la réfection des façades mise à nu du bâtiment principal et le réaménagement de l'espace-rue afin d'améliorer l'image du quartier.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Theurillat présente au travers d'illustrations et photos l'évolution successive du secteur, soit en 1788, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle et enfin l'aspect actuel.

Il explique également le projet en détail : la démolition de l'annexe ; le maintien du mur Est comme rappel historique et séparation d'avec la rue ; le maintien du mur Ouest en raison des compensations nécessaires des niveaux du sol. La future place aura une affectation mixte, soit à destination des locataires du bâtiment communal attenant d'une part et, d'autre part, sera libre d'accès pour le public. Le revêtement du sol sera minéral (gravier concassé). Un arbre entouré d'un banc en pierre et des petits jardinets le long du mur Est aiguilleront la place.

Le coût global des travaux est devisé à fr. 210'000.--. Considérant l'intérêt purement patrimonial du projet, qui n'offre aucun avantage financier à la Commune, la dépense ne sera engagée que si 50 % de fonds externe est trouvé, soit. Fr. 105'000.--. De plus, l'annuité de la dette sera assurée par le fonds de la taxe de séjour (respectivement le produit annuel de la taxe).

Le projet engendrera une perte de loyer de fr. 250.--/mois (garage communal et local). Par contre, il permet de réhabiliter et remettre en valeur le site et le bâtiment ; il offre un nouvel espace public et une rue plus agréable pour les riverains ; conserve un endroit privatif pour les locataires communaux ; évite un futur engagement financier pour la rénovation de l'annexe (porte, toiture, etc.) et n'impacte pas la fiscalité. Le Conseil communal avoue rester partagé quant à savoir si le projet facilitera ou non les locations futures des appartements communaux de la Rue du Quartier 18.

M. Theurillat précise que la partie arrière de la future cour (côté immeuble) devrait être occupée naturellement par les locataires, qui y auront un accès direct. La partie avant, côté rue, pourra être utilisée par tout un chacun, notamment sur le banc qui sera aménagé.

Jean-Marc Comment estime le projet pas suffisamment végétalisé et souhaite que la future place ait une affectation publique uniquement. Il propose donc de rejeter ce point de l'ordre du jour en demandant au Conseil de modifier le dossier dans le sens ci-dessus.

Plusieurs avis sont exprimés quant à la difficulté de distinguer pratiquement l'utilisation privée et l'espace mis à disposition du public. Le Conseil communal s'engage à tenir compte de ces remarques dans le cadre de l'exécution proprement dite des travaux et dans l'aménagement final de la place.

Il est rappelé que la locataire précédente du logement avait demandé de louer le garage existant comme condition à la prise de l'appartement. Cette condition n'est plus d'actualité et comme présenté précédemment, il est difficile de dire à ce stade si le projet facilitera ou non les futures locations des logements de la Rue du Quartier 18.

L'idée d'un garage reconstruit avec toit-terrasse pour les locataires est proposé par un citoyen. M. Theurillat explique qu'un tel projet avait été étudié, mais abandonné notamment en raison des coûts y relatifs.

La place a une surface d'environ 200-250 m<sup>2</sup>.

Il est confirmé que le Conseil communal n'engagera les travaux que si 50 % de fonds est trouvé. Cette clause, proposé par l'Exécutif fait partie intégrante du dossier. Il est toutefois précisé et convenu que le taux de 50 % doit être considéré comme indicatif et que le Conseil conserve donc une marge de manœuvre quant au montant effectif à recevoir pour engager le chantier.

Pour répondre à la proposition de Jean-Marc Comment, il est décidé d'opposer le rejet et l'acceptation du projet. Le résultat de cette opération scellera aussi directement le sort de ce point de l'ordre du jour.

Au vote, la proposition de Jean-Marc Comment de rejeter le projet est soutenu par 8 personnes alors que 19 citoyens se prononcent pour son acceptation.

Sur ces bases ce point de l'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

##### 5. Plan général d'alimentation en eau potable

Yves Charmillot, Conseiller communal, présente le dossier. Il explique que la réalisation d'un plan général d'alimentation en eau potable – PGA – découle d'une obligation légale.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Charmillot explique que le PGA :

- est un outil de planification et de gestion du réseau d'eau
- dresse l'état des installations et identifie les situations problématiques
- propose un plan d'assainissement
- permet une gestion optimisée du réseau (entretien, renouvellement, etc.)
- définit les coûts et permet la planification des investissements
- sert au calcul des taxes
- s'inscrit dans le cadre de la révision à venir du règlement communal sur l'alimentation en eau potable
- est obligatoire selon les dispositions légales cantonales (LGEaux – OGEaux)

Selon le retour des soumissions, la réalisation du PGA est devisé à fr. 55'000.--. Le financement sera assuré par une subvention de fr. 22'000.—(40 % du Canton), le solde par le fonds de l'eau potable.

Yves Charmillot confirme que le plan sera réalisé à l'échelle de la Commune. Il permettra de planifier le renouvellement des réseaux d'eau ce qui devrait permettre, à terme, de réduire les fuites et les coûts y relatifs.

Le PGA ne concerne toutefois que le réseau public. Le réseau privé est toutefois aussi relevé, en particulier en vieille ville de Saint-Ursanne et figure sur divers supports.

Au vote, l'assemblée approuve à la majorité des personnes présentes et sans avis contraire, ce point de l'ordre du jour tel que présenté.

#### 6. Informations communales

**Réfection vieille ville** ; Yves Charmillot, conseiller communal, présente le dossier. Un retard général de l'ordre de 5-6 mois a été enregistré en raison des importantes découvertes archéologiques. Ainsi, la fin du chantier programmé initialement à l'automne 2019 est maintenant attendue pour le printemps 2020.

Diverses mesures ont été prises pour faire face à cette situation : le doublement du personnel du service archéologique (avec l'accord du Canton et de la Confédération) et la réorganisation du phasage des travaux. Les objectifs sont de disposer de 2 fronts d'attaques en cas de blocage lié aux découvertes archéologiques, d'éviter des retards supplémentaires, de réduire au minimum les contraintes (riverains, commerces, circulation, etc.) tout en assurant l'organisation des manifestations.

M. Charmillot présente en détail les phases de chantier à venir. Il remercie les citoyens pour leur collaboration et leur patience.

#### 7. Divers

Jean-Paul Lachat informe que Pierre-André Hulmann a accepté le remplacement de Francis Girardin au sein du Conseil communal. Il entrera en fonction immédiatement.

Jean-Marc Comment souhaite savoir où en est l'étude de la réduction de l'éclairage public de nuit sur le territoire communal. Yves Charmillot signale que la commission des travaux publics est chargée du dossier. Une séance d'informations sur le sujet est par ailleurs agendée le 26 juin prochain, à laquelle il participera. Les réflexions seront menées sur ces bases.

André Theurillat s'étonne et regrette le manque de travaux entrepris pour l'entretien des chemins ruraux sur le territoire communal. Il demande que le Conseil présente à une prochaine Assemblée le vote d'un crédit sur cet objet. Yves Charmillot indique que les Autorités suivent le dossier et que diverses interventions ont déjà été réalisées. Il ajoute qu'il paraît peu probable et peu opportun de vouloir faire voter un crédit à la prochaine Assemblée communale, vu la complexité et le temps nécessaire pour constituer un dossier dans ce sens. Le caissier précise que le budget d'exploitation comporte un montant de fr. 80'000.— pour ce type de travaux, à disposition du Conseil communal.

Jean-Paul Lachat confirme que le montage d'un dossier aboutissant au vote d'un crédit en Assemblée est complexe, long et que la proposition de M. Theurillat ne lui paraît pas adaptée. En outre, l'organisation du

Conseil avec un membre en moins depuis l'automne dernier, n'a pas permis d'avancer aussi rapidement que souhaité. M. Lachat précise que les travaux seront planifiés et que l'argent figurant au budget y sera affecté.

André Theurillat craint que si des travaux ne sont pas réalisés à Epauvillers, cela provoquera de fortes réactions négatives des citoyens concernés qui pourraient conduire à remettre en cause le bienfondé de la fusion.

Jean-Paul Lachat explique à un citoyen que des réflexions sont en cours pour exposer les découvertes archéologiques faites durant le chantier vieille ville au Musée lapidaire de Saint-Ursanne.

Nicolas Maître signale que le changement de responsable du jardin médiévale de Saint-Ursanne (au sein du comité des Médiévales) devrait améliorer la situation et assurer un bon entretien et la qualité du site.

Il est rappelé l'intervention dans une Assemblée précédente pour connaître l'état de situation du Parc naturel régional du Doubs. Nicolas Maître signale que l'intervenant est désormais membre du Parc. Il est précisé encore que le PNRD publie de nombreuses informations, disponibles pour tous. Jean-Paul Lachat ajoute que le Parc est en phase de réorganisation stratégique et qu'il envisage notamment dans ce cadre la mise sur pied à l'avenir des forums citoyens pour améliorer sa communication envers les habitants des communes membres. Partant, le Conseil pense avoir répondu à l'intervention.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 21.45 heures.

### **ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS**

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Paupe

Philippe Burket